



PORTE-PAROLE OFFICIELS DE L'INSTITUT

POLITIQUE

IL EST ÉTABLI que le président, le vice-président, le président-directeur général et le secrétaire/trésorier sont les porte-parole officiels désignés de l'Institut.

IL EST ÉTABLI que d'autres membres, désignés par le président et approuvés par le conseil d'administration, peuvent être les porte-parole officiels désignés de l'Institut.

Conseil d'administration

Octobre 2001

Modifications du titre le 22 juin 2006